Publié le 12/11/2026

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20261103-261103DM08123-DE
décidé le 03/11/2026,
accusé le 12/11/2026
via TELIOS

N° 2026-08-123

REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 03 novembre 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	24	30		
		Dont procurations		
		06		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
30	30	00	00	00

Date de la convocation
28/10/2026
Date d'affichage
28/10/2026

Objet de la Délibération

****
COHESION SOCIALE
ET ANIMATION DU TERRITOIRE
****

Tournoi de foot U12-U13 de la ville de Schoelcher – 23ème édition

Président de Séance :
Daniel CHOMET

Secrétaire de Séance :
Olivier PIERRE-FRANCOIS

L'an deux mille vingt-six et le 03 novembre, à 17h33, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

Etaient présents : MM./Mmes Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND, Joëlle TAILAME, Georges HARPON, Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Manuel Maxime GHUNAIM, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Nathalie CHAUVET, Claudia NELLER, Sandrine DESIRE (à partir de 18h00), Olivier PIERRE-FRANCOIS, Youly AGASTA (à partir de 17h36), Doris MAJESTE, Alec BEROARD, Rodrigue Mickaël GRELET, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE, Didier MARMOT, Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN, Noham BODARD.

Absents excusés : Mmes/MM. Laura BEDOUIN, Sandra PALIX, Jocelyn CACHACOU, Karine BAUDIN (sortie de 18h46 à 19h03), Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN (à partir de 18h31), Pierre MIDELTON, Maurice JOSEPH-MONROSE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERIAG.

Procurations : Mmes/MM. Sandra PALIX, Jocelyn CACHACOU, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN (à partir de 18h31), Pierre MIDELTON, Maurice JOSEPH-MONROSE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERIAG ont respectivement donné procuration à Stanley SYMPHOR, Joëlle TAILAME, Guylène JUNKERE, Karine BAUDIN (à partir de 18h31), Yolène LARGEN-MARINE, Marie GARON NEE GIRAUD, Didier MARMOT.

TOURNOI DE FOOT U12-U13 DE LA VILLE DE SCHOELCHER 23ème ÉDITION

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Jeunesse, Sport et Vie Associative », en date du 19 octobre 2026 ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances et Optimisation des ressources », en date du 26 octobre 2026 ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;
- **Considérant** l'organisation de la 23ème édition du Tournoi de Football U12-U13 de la ville de Schœlcher, le mercredi 11 novembre 2026 ;

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20261103-261103DM08123-DE
décidé le 03/11/2026,
accusé le 12/11/2026
via TELIOS

– **Considérant ce qui suit** :

Depuis plusieurs années, la ville de Schoelcher a développé une politique sportive municipale dynamique dont la pertinence a fait l'objet d'une reconnaissance au niveau national avec le renouvellement du label « Ville Active et Sportive ».

Deux des objectifs généraux qui constituent le socle de cette politique sportive tiennent à :

- Favoriser la pratique sportive pour le plus grand nombre
- Intégrer le sport comme un outil d'éducation et de citoyenneté.

À ce titre, la ville de Schoelcher a mis en place par le biais de sa Direction des Sports et de ses partenaires associatifs, un calendrier d'évènements sportifs locaux, régionaux et internationaux particulièrement riche et dense.

L'organisation du tournoi de football U12-U13 de la ville de Schoelcher, qui se déroule traditionnellement le 11 novembre chaque année, fait partie intégrante de ce calendrier.

Pour cette année 2026, il est donc proposé d'organiser ce tournoi le mercredi 11 novembre, de 7h00 à 17h00, au Stade municipal Victor Schœlcher.

À cette occasion, 16 équipes sont engagées dont 4 de la ville (3 de l'Emulation et 1 du FC Schœlcher), soit 233 participants comme listés ci-après :

- 192 joueurs
- 32 éducateurs
- 8 jeunes arbitres
- 1 superviseur.

Au total près de 350 personnes sont attendues incluant les participants, l'organisation et le public.

Le budget prévisionnel de la manifestation se décline comme suit :

ANNEXE

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

DÉPENSES (€)		RECETTES (€)	
Personnel municipal	8 893	Ville Personnel - logistique	10 673
Logistique	1 780		
Animateur (1 animateur)	815		
Collation (viennoiseries)	256		
Ravitaillement (eau)	720	**Prise en charge Ville**	
Repas (ingrédients)	500	Animateur	815
Fournitures repas (Floup)	142	Récompenses	1 200
Fournitures repas (Barquettes)	350	Fournitures de repas Achat de matériel Secouristes Total :	500 231 640 **3 386**
Goûter (Biscuits)	500		
Goûter (jus)	900		
Récompenses (200 médailles)	1 200	Prise en charge : PARTENAIRES Collation - Ravitaillement - Repas - Goûter - Récompenses	2 988
Récompenses (3 coupes)	120		
Achat de matériel (6 ballons - 1 chrono - 8 sifflets)	231		
Secouristes	640		
TOTAL	**17 067**	**TOTAL**	**17 067**

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20261103-261103DM08123-DE
décidé le 03/11/2026,
accusé le 12/11/2026
via TELIOS

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1er :

- **L'organisation du « Tournoi de Football U12-U13 de la Ville », le mercredi 11 novembre 2026, au stade municipal Victor Schœlcher ;**

ARTICLE 2 :

- **La participation financière de la ville, à hauteur de trois mille trois cent quatre-vingt-six euros (3 386 €) correspondant à la prise en charge des dépenses suivantes :**
  - **Animateur,**
  - **Récompenses,**
  - **Fournitures de repas,**
  - **Achat de matériel,**
  - **Secouristes,**

et ce, sur un budget global de dix-sept mille soixante-sept euros (17 067€).

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 12 NOV 2026

Le Secrétaire de séance

Olivier PIERRE-FRANCOIS

VILLE DE SCHŒLCHER
Direction des Affaires Générales

Le Maire,

COMMUNE DE SCHŒLCHER MARTINIQUE

Daniel CHOMET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : https://citoyens.telerecours.fr.